

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 1

Artikel: La tringue : [suite]
Autor: Luc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI

1344



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

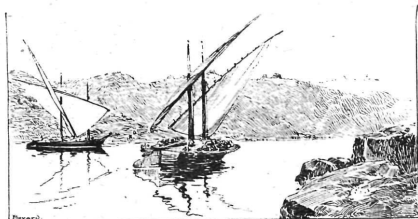
ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 1^{er} janvier 1921. — Les pirates à Genève (L. Mogeon). — LO VILHIO DÈVESÀ : La Trinque (Luc à Dzaquie). — A propos de bricquets, C. P.-V. — Noël classique. — Pour une virgule. — Vieilles recettes. — La fleur d'orange. — Le bois à fumer (Mérine). — Musset et Sainte-Beuve (M. G.). — La prose sentimentale en province romande. — FEUILLETON : La vengeance de Pierre-David (Jean des Sapins).



LES PIRATES DE GENÈVE

CE n'est pas une plaisanterie. L'histoire est véridique.

Le 29 mars 1860, à 4 heures du matin, l'équipage du bateau à vapeur *L'Aigle* N° 2¹, stationné au grand quai de Genève, était brusquement réveillé par des clameurs qui portaient d'un groupe de 50 hommes. En moins de temps qu'il en faut pour l'écrire, ils font irruption sur le pont. Leur chef, John Perrier, prend immédiatement le ton du commandement et enjoint à l'équipage abasourdi, se frottant les yeux, de démarrer et de filer sur Thonon. Il fallut obéir, car les pirates avaient eu soin de prendre avec eux des fusils. On aborde à Thonon. Douze hommes descendent. Leur mission est, prétend-on, d'exciter les populations en faveur de la Suisse, car la Savoie ne s'est pas encore prononcée ouvertement. France, Italie, Suisse ! Que choisir ?

Bientôt les cabarets sont remplis d'auditeurs — la place publique n'était pas suffisamment confortable. Nos héros se rembarquent, cette fois sans avoir à user de violence, sur l'*Italie*, qui faisait son service régulier. A Evian, ils retrouvent leurs compagnons, qui avaient également invoqué Bacchus, tout en exerçant leur apostolat. Puis, bras dessus, bras dessous, on remonte sur l'*Aigle*, qui pointe vers Ouchy et, sans toucher ce port, se dirige sur le Bouveret.

Le Conseil d'Etat vaudois fut informé de l'événement un peu tard, aussi les soldats qui furent levés à la hâte arrivèrent comme les gendarmes d'Ofenbach. Cependant, les récits se contredisaient. Suivant certains témoins, les pirates se seraient rembarqués à Evian sur l'*Italie* pour rentrer à Genève, tandis que le colonel fédéral Ziegler donnait des ordres pour faire embarquer sur le *Guillaume-Tell* les chasseurs du 20^e accompagnés de trois commissaires de police, et l'on signale bientôt l'*Italie*.

Dès que ce vapeur fut entré dans les eaux genevoises, l'un des commissaires à bord lui ordonna de voiles, il y eut transbordement militaire et rapide

des écervelés, au nombre de 30, qui n'opposèrent aucune résistance. Les prisonniers défilèrent entre deux rangs de chasseurs que précédaient une escouade de gendarmes. On vint ainsi à l'Hôtel-de-Ville, la foule se livrant à des démonstrations hostiles contre les auteurs de cette équipée qui avait risqué de provoquer des complications diplomatiques de la plus haute gravité. Il y eut assemblée populaire au Bâtiment électoral, où les hommes politiques affirmèrent que Genève ne songeait pas à conquérir la Savoie !

Mais l'affaire eut sa répercussion à Berne. Au Conseil national, James Fazy dut ramener les choses au point et faire comprendre à ses collègues « qu'il s'agissait d'une échauffourée de quelques ouvriers, de quelques têtes folles, qui s'en étaient allés en Savoie courir les guinguettes ». Le procureur général de la Confédération et le juge d'instruction n'étaient pas d'accord ; l'un voulait laisser tomber l'affaire, l'autre la retenait. L'élargissement provisoire sous caution de Perrier fut accordé par le président de la Chambre d'accusation, mais l'intéressé, après avoir, par l'intermédiaire de son avocat, désiré cette solution, changea brusquement d'avis et refusa de sortir de prison où en définitive il resta 76 jours. En séance du Grand Conseil, le 23 juin, John Perrier repousse l'accusation de trahison, d'espionnage portée contre lui, déclare n'avoir été poussé par aucun mobile mercantile, mais par l'amour d'un principe : défendre le droit de la Suisse sur la Savoie contre la France. Dans ce dernier pays, on exagéra naturellement les faits : Ce n'était plus un, mais deux bateaux qui portaient non pas 50, mais 300 hommes armés, que les Savoyards repoussèrent énergiquement.

Nous oublions d'ajouter qu'un autre bateau à vapeur, l'*Hirondelle*, ayant à son bord le major fédéral Lecomte, était, sur les ordres du gouvernement vaudois, partie vers cinq heures du soir d'Ouchy à la poursuite de l'*Aigle* N° 2, qu'elle atteignait au Bouveret, mais les insurgés n'étaient plus là. Il fallut se borner à mettre la main sur une vingtaine de fusils, deux carabines, un drapeau fédéral, un drapeau genevois et une caisse de munitions. Les bruits les plus étranges, comme toujours en pareil cas, circulaient, mais les rapports entre la France et la Suisse résistèrent à cette petite tension d'annunzienne, dirait-on aujourd'hui. A la différence du fameux poète italien, John Perrier dut abandonner son *Fiume* pour se livrer aux gendarmes de la République.

L. Mogeon.

La livraison de décembre 1920 de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* contient les articles suivants :

Virgile Rossel, De la Paix de Versailles à la paix. — Ernest Prévost, Le bois sacré. Poésie. — Esther Odermatt, La Zéphine. Nouvelle du Nidwald de jadis (Cinquième et dernière partie). — Henry de Varny, Le camouflage à la guerre. — André Langie, Les origines de la noblesse russe. — Julien Gruaz, Les Helvètes et la question gallo-romaine (Seconde et dernière partie). — Chroniques allemande, scientifique, politique, suisse romande : La Société des Nations à Genève. — Revue des livres.

La *Bibliothèque universelle* paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.



LA TRINQUE

II

EIN lé z'a amenâ tanque tzi Isaline, à Cully, iô l'an bu quartette et iô l'an reincontrâ l'ami Fritz.

— Te vin inspettâ la statue dâo majo, Petaud ? que lâi fâ. L'è ein ôdré.

— Nâ ma fai, lâi repond Jean-Louis, no vignon po fêrè lou réceinsemein dâi medze, parâi qu'onna bouna eimpartia sé san niy.

Onco onna remotchaie !

Pu lé vaite-cé arrevâ à Lutry. Chétzon, qu'iré dévan sa pinte déveron la pouse, lâi fâ dince :

— Alôo quiet, Petau, te té fâ escortâ ?

— Faut bin, avoué la canaille que lâi a pé chaôtré, et avoué tota clia ménadzéri dè chindzo !

— Vin bairo on verro avoué l'ami Corthézy, que lâi fâ Chétzon.

Arrevâ à Pully, vai-que Jean-Charles, lou vilhio conseiller, que lâi fâ :

— Dis donc, la Trinque, as-tou sâ, avoué ta sentinelle ?

— Oi, que lâi repond Jean-Louis, no ne sein pâ onco gonclio !

Pu l'an passâ pé lou Trabandan, iô lou moutze et l'ami Maillard lé z'an fê djuî onna villhie moufferrine et bairé dein lé duvé cavé trei verré aô gue-lhion.

Aprî Pierra Portâ, lou pont daô diablo, lé vaite-cé à la Crai d'Outzî, yô reincontron Blian lou coffo dein son courti.

— Eh, Petau ! que lâi fâ, t'è rido biau vouâ, te va à l'abbay, te va prau su queri lou tambou majô Ferrin po allâ aô bou d'Ecoubien ?

— Râva por té, que lâi fâ la Trinque, ne déveso pâ avoué lé dzein que ne san pas proupro.

Arrevâ à sa coumouna, lou syndiquo l'a astou recognu, l'a signy lou carnet à Corthézy, lâi a payé trei franc cinquante, pu san zu bairé trei verro à la cave. Lou syndiquo l'a gardâ la Trinque, l'a einvouy à sa rêsse veri lou voindet po lâi fêrè gagni sa sepa et sa cutze tanqu'à la demeinde matin po allâ ein municipalité.

Quan sé san zaô zu bin esplikâ, la Trinque l'a rocanâ dâi z'allion naôvé et dâi chaudié naôvé ; assebin lé municipau lâi an coumandâ on complet dè milâna tzi Pindzet et atzetâ dâi chaudié.

Po fini, lou syndiquo l'a remaôfa on bocon, lâi a de que l'ètai onna vergogne, pu lâi fâ dince :

— Té dévèrai avai onna bita avoué onna tzainetta, on renâ, on tasson, mimamein on or, et te ne te farâi pas dince ramenâ à ta coumouna, pu té gagnèrai bin ta via, avoué ta clarinette.

— Vo zai rêzon, monsu lou syndiquo, vo n'ai dince qu'à m'atzetâ onna tzainetta ; avoué vo, l'or est tot trovâ !!!

Sé san ti fotu à recaffâ, lâi an bâilli onco on éeu naôvé, et ne l'an pa revu que dou z'an ein aprî. Mâ lou syndiquo n'è pas zu avoué li. Luc à Dzaquie.

¹ Devenu le *Simpton* qui, désaffecté, sert encore de bureaux à la Compagnie, sur le quai des Eaux-Vives.

² Le 29 avril, la Savoie votait par 130839 voix contre 235 non et 71 bulletins nuls son rattachement à la France. Cavour avait reconnu les principes des nationalités et Victor-Emmanuel se déclara prêt au sacrifice, bien que le pays fût le berceau de sa maison.